

**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de sa séance du 26 avril 2022**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté **la délibération** suivante :

- Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 1'300'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique, des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N°8117, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Le texte de la décision peut être consulté sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

Le dernier jour du délai référendaire pour cette délibération est fixé au 13 juin 2022.